

# NAO 2026 : LA CFE-CGC RETABLIT LA VERITE

Suite à la réunion de négociation de la NAO du 4 décembre, l'agence de communication la DRH a publié un Flash Info très orienté, dans le but de mettre en avant des mesures ne relevant absolument pas de cette négociation salariale mais d'autres accords...

## FLASH INFO

04/12/2025

### NAO 2026 : PREMIÈRE RÉUNION DE NÉGOCIATION

Des résultats en ligne avec les objectifs, notamment concernant le résultat opérationnel (EBIT<sup>(1)</sup>), la tenue des jalons et la sécurité des collaborateurs. Une visibilité de l'activité fortement accrue par un carnet de commandes élevé.

	EBIT <sup>(1)</sup>	Jalons groupe	Sécurité : AAA <sup>(2)</sup>
Objectif	300 M€	100 %	92
Prévisionnel	tenu	100 %	64 (à fin nov.)

<sup>(1)</sup> EBIT, « earnings before interest and taxes », soit le bénéfice avant intérêts et impôts ; <sup>(2)</sup> Nombre d'accidents industriels avec arrêt

les efforts de tous permettent le versement de montants significatifs d'intéressement, de supplément d'intéressement<sup>(3)</sup> et de participation.

À titre d'exemple, ces montants cumulés s'élèvent à :

- pour un collaborateur au salaire annuel de base de **40 k€** : **10 % du salaire annuel**,
- pour un collaborateur au salaire annuel de base de **60 k€** : **8 % du salaire annuel**.

Les personnels mis à disposition par l'Etat seront associés au résultat, via une mesure exceptionnelle de reconnaissance.

<sup>(3)</sup> le supplément d'intéressement est déclenché par les prises de commandes des contrats exports

Les efforts de maîtrise de nos coûts, à poursuivre, permettent à la direction de proposer des mesures salariales équilibrées couvrant l'inflation (0,9 % en 2025), la mise en œuvre des mesures de développement professionnel et de reconnaître la performance individuelle.

Propositions	DETAM	Cœurs
<b>Augmentation générale</b>	300 €	-
<b>Augmentation individuelle</b>	1,6 %	2,3 %, dont 300 € d'AI minimum garantie pour les cadres sur rampe de lancement
<b>Prime d'ancienneté</b>	1 %	

**Hors sujet NAO,**  
Ces 3 accords (signés par la CFE-CGC) vont apporter du pouvoir d'achat aux personnels

**Hors sujet également,**  
Il s'agit de l'accord d'entreprise (signé par la CFE-CGC) apportant de réelles garanties d'évolution professionnelle.

**Voici les mesures salariales que vous n'aurez pas .**  
Explications page suivante.

**Notre priorité, c'est vous !**  
#CFECGCdetermineetengagee



# Décryptage des augmentations proposées par la Direction

L'accord d'entreprise (article 29) prévoit que Naval Group s'engage lors de l'élaboration du budget des NAO à consacrer un minimum de 0,9% de la masse salariale brute, à la reconnaissance de 6 dispositifs d'évolution professionnelle.

Les chiffres présentés par la Direction incluent ces 0,9%.

Voici donc la réalité de ce qu'il faut comprendre :

	OETAM	CADRES Débutants F11 & F12 (Moins de 6 ans d'ancienneté)	CADRES
<b>Augmentation Générale</b>	<b>300 € bruts</b>	<b>300 € bruts</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation Individuelle (moyenne)</b>	1,6 - 0,9 soit <b>0,7 %</b>	1,7 - 0,9 soit <b>0,8 %</b>	2,3 - 0,9 soit <b>1,4 %</b>

Hors NAO : Prime de 3,5 % pour les PMAD (1103 personnes)

Lors de cette réunion de négociation salariale, la CFE-CGC a rappelé ses principales revendications issues de la consultation de ses adhérents

[VOIR TRACT ICI](#)

Le budget d'augmentation individuelle doit être revu à la hausse afin que les managers aient réellement la main sur les augmentations au sein des équipes.



# Des avancées aux antipodes des résultats financiers et de l'investissement des personnels

Propositions CFE-CGC	Réponse direction	commentaires
mise en oeuvre d'une prime semestrielle de 2200€ identique pour tous	 NON	Dommage pour l'équité...
Revalorisation abondements PEG et PERCOL 500€ chacun	 En réflexion	NG fait le minimum en terme d'abondement
Mise en oeuvre d'une opération d'actionnariat salarié	 OK	Victoire <b>CFE-CGC</b> au bout de 3 ans!
RVI du G13 portée à 8%	 NON	Engagement non tenu de la DRH
Revalorisation de l'indemnité télétravail à 270€ vs 240€	 Renvoi vers négociation spécifique	A voir...
Reconduction des mesures de mobilité	 OUI	vers Saint Tropez, Cherbourg et Ruelle
CET : Prise de 4 jours = abondement d'un jour	 NON sans explication	Incompréhensible, mesure gagnant - gagnant
Revalorisation des indemnités "essais mer"	 NON sans explication	Notamment des essais à quai les week-end